

LE JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.539 - QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1916

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ABONNEMENTS

Marseille, Bonnes-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard, 8 Mois 17 fr. 50 An. 30 fr.
Autres départements et l'Algérie... 11 fr. 27 fr.
Étranger (Union postale)... 14 fr. 30 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. Réclames : 2 fr. Faits divers : 1 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 1 fr. Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues.
A Marseille : Chez M. Lillard, 3, rue Pavillon, et dans les bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Chronique Parisienne

Un fantoche. -- La levée en masse. -- Les nouveaux riches. Ce que dit un poilu. -- Les impôts productifs. Spécialités. -- L'Œuvre des jardins.

Un des acteurs de la rouge tragédie européenne vient de disparaître : ce n'était qu'un fantoche, un être sans valeur sans gloire, mais il avait eu son heure, il avait abominé, au cours de laquelle, aidé d'une poignée de monstres, il déclara la guerre, d'ailleurs voulue et préparée par d'autres. C'est à cause de cela que la nouvelle de sa mort a été accueillie chez nous avec une sorte de joie et que des méditations ont pu sur sa tombe à peine encore entr'ouverte. Ses alliés eux-mêmes ne l'ont ni plaint, ni regretté ; il était haï et méprisé depuis si longtemps qu'on l'a vu disparaître, parmi les siens, sans même y prendre garde.

L'appel en masse des Allemands sous les drapeaux a singulièrement agi sur les imaginations un peu vives. D'étranges tableaux ont passé devant nos yeux et chacun a commenté à sa manière cette nouvelle brutalité lancée dans le public. Pour un peu, les plus émus par cette formule « la levée en masse » auraient entrepris leurs rêves la ruée d'une nation tout entière emportée dans une chevauchée fantastique et envahissant la France de la même manière que les Huns, ancêtres du Boche moderne. Or, il n'en est pas ainsi, bien que nous eussions un grand tort de laisser passer sans y prendre garde le flot d'affolement du gouvernement germanique.

Il y a donc des mesures à prendre et à prendre sans hésiter, promptement ; certains disent que ces mesures consistent à ne laisser hors du service aucun de ceux qui doivent y être et se trouvent en des garnisons de tout repos, soit dans des postes qui peuvent occuper des hommes relativement âgés. Bref, à mettre, selon la justice et le droit, chacun à sa place, ce qui n'est pas une petite besogne.

On annonce une foule d'autres mesures qui paraissent plus ou moins justifiées, plus ou moins sérieuses, plus ou moins urgentes ; c'est du bruit pour rien ou pour des résultats minimes.

Il ne faudrait pas croire que le public soit tout à fait enchanté de voir ce qui se passe dans les grandes villes et qu'il n'ait pas fait la différence entre la vie d'hier et celle d'aujourd'hui.

Les nouveaux riches proviennent d'un malaise général ; on est blessé de leur luxe insolent et joyeux, brutal même.

Il faut que chacun donne, donne beaucoup, donne à proportion de ce qu'il reçoit en retour. Les choses finiront par prendre une allure si le train actuel continuait, les uns se plaindraient de ne rien donner, les autres s'amusant avec frénésie.

Je lis, dans la lettre d'un poilu blessé, les lignes que voici :

« Je n'admets pas qu'un civil se plaigne sans raisons sérieuses et les seules sérieuses en ce moment sont les deuils de famille et les enfants veuves et des orphelins dans le besoin ».

C'est peut-être excessif ; on peut se plaindre pour moins...
Il ajoute :

« Ce qui m'étonne, c'est que les plaintes croissent en raison inverse des dommages ».

La Revision des Exemptés et Réformés

Le projet et la Chambre. -- L'avis de la Commission de l'Armée. -- Les amendements

Paris, 25 Novembre.
Le projet de loi sur la révision des exemptés et réformés qui fut voté par le Conseil de réforme depuis le 1^{er} avril 1916, a été renvoyé à la Commission de l'Armée qui va l'examiner, donner son avis et désigner un rapporteur.

L'avis de la Commission de l'Armée sera favorable, car des entravées au ministère ont été apportées au projet de loi par l'ancien ministre de la Guerre, M. Paté, qui ne considère comme possible que tous les exemptés et réformés qui n'auront pas contracté un engagement spécial avant le 1^{er} décembre, l'essai d'être au plus tard le 30 novembre, seront astreints à une nouvelle visite.

Il est possible toutefois que des amendements soient apportés au projet de loi, au cours de la discussion à la Chambre. Déjà, ainsi que nous l'avons dit, M. C. Rehoult, député de l'Hérault, propose la modification suivante :

« Ne sont pas astreints à passer une nouvelle visite tous les hommes qui auront été réformés au régime depuis la guerre ».

On prête aussi à plusieurs députés l'intention de demander que la mesure soit appliquée seulement aux classes de l'armée active et de la réserve, et que la territoriale soit laissée en dehors.

La Chambre aura à se prononcer sur ces divers amendements et sur le fond même de la loi.

L'opinion de M. Paté

Paris, 25 Novembre.
Le Journal a voulu se rendre compte de ce que l'on pense au Parlement sur le projet de loi relatif à la visite des exemptés et des réformés.

Beaucoup de députés pensent que la France ayant fait jusqu'à son dernier homme, les Alliés, chez lesquels se trouvent d'abondants réservoirs d'hommes, doivent nous apporter, par l'envoi de contingents nombreux, l'aide qui nous est indispensable pour continuer la lutte sans amoindrir les forces dont la France aura besoin au lendemain de la guerre pour son existence, pour son développement.

Cette opinion est celle de M. Paté, et elle prévaut sans nul doute dans les délibérations de la Sous-Commission des officiers qui va être appelée, la première, à donner son avis sur le projet de loi de la Guerre.

Il ajoute qu'il faut demander avec insistance aux gouvernements des nations amies et pour la défense, quelle que soit leur nationalité.

M. Paté pense enfin qu'il lui est impossible de voter ce projet tant que le gouvernement

« qu'on a subis. C'est très humain, et loin du front -- du vrai -- l'égoïsme régnait. N'y perdrait rien ayant déjà commencé à discuter ; il n'y a pas, heureusement, que de l'égoïsme, mais il y en a beaucoup et il s'épale impudemment. Par bonheur, le dévouement est aussi constant ; il y a des œuvres auxquelles doit aller la plus grande partie des gains excessifs. On va augmenter l'impôt sur les chiens ; c'est une affaire entendue ; qu'est-ce que cela va donner ? Une quantité de chiens abandonnés courent les campagnes, crevant de faim, les pauvres ! Parmi ceux qui ne veulent pas restreindre leur consommation ; sur les tabacs de luxe et les cigarettes extra-chic, il fera merveille. L'impôt sur les spécialités pharmaceutiques aussi produira ; seuls, les pharmaciens n'y perdront rien ayant déjà commencé à taxer le public, et dans quelles proportions ! Or, le public tient à ses spécialités ; il achète quand même ; il voit avec admiration sur les feuilles de publicité, des images propres à donner des nausées. C'est un paquet d'innestins que ne voient que quelques habiles calculateurs ! C'est un malade couvert de plaies, un gouteux tout déformé, qui, sur une image réfléchi, exécute des entretaches clownesques. Tous les malades espèrent danser de même dès qu'ils auront avalé six flacons de la drogue magique ; ils la paieront donc et ils n'ont vu, rien de mieux. Ce qu'il faut imposer par-dessus tout, c'est la joie et les rires là où ils sont, largement, et tous les luxes sans exception, ce qui n'arrêtera nullement le commerce ; ceux qui disent le contraire se trompent, sciemment ou non. »

Souhaitons maintenant que l'argent aille aux œuvres et qu'il ne soit pas de si belles. On ne signale celle du Jardin de la Veuve, particulièrement marseillaise et qui a déjà fait ses preuves ; on s'y occupe de donner aux veuves de la guerre un morceau de terrain qu'elles cultivent, ce qui leur rapporte des légumes, et même parfois que cette petite culture les distrait et les intéresse. Cette Œuvre des Jardins doit être élargie le plus possible ; elle répond à un besoin réel. On ne sait pas assez ce qu'un jardin, si petit soit-il, procure de jouissance à une famille, surtout quand le chef a disparu. Par conséquent, il faut comprendre que pour ceux qui n'ont rien fait de la guerre, les louer, les aménager. On en a déjà donné un très grand nombre. Pour cela, des fonds sont absolument nécessaires et c'est à tout le monde que l'œuvre doit le demander. Apporter son obole, c'est brave et c'est bon. Les sociétés de secours, les sociétés de bienfaisance, ont été opérées par les documents soumis à la Commission de l'Armée. Loin du front, dans ces lieux où il semble que personne ne sache rien de la guerre ; chacun a sa part du grand devoir, que personne ne la repousse.

UNE MARSEILLAISE.

ne lui en aura pas montré l'impérieuse nécessité et tant que la loi sur la meilleure utilisation des effectifs n'aura pas été intégralement appliquée.

CE QU'EN PENSENT LES MÉDECINS MILITAIRES

Paris, 25 Novembre.
Des hauts fonctionnaires de la médecine militaire déclarent que la répartition des diverses catégories de réformés ne vaudra par la perturbation que va apporter la nouvelle répartition.

D'abord, son estimation minimise la répartition possible parmi les réformés n° 1. Ils ont, à cet égard, une base précise d'appréciation. Des sondages ont été opérés par les dossiers soumis à la Commission de l'Armée. Les pensions, qui sont extrêmement précises et complètes. De l'examen de 100.000 dossiers, il résulte que 5 à 6 % des réformés pourraient être versés dans le service auxiliaire.

Puis, les médecins expérimentés pensent que, au lieu de 40 à 50 ans, c'est extrêmement difficile, sinon impossible, d'employer suffisamment un homme qui n'a jamais été soldat, à la rude existence qu'est celle du militaire en campagne.

Ils prévoient un échec énorme et un encombrement fatal des hôpitaux. Seule la catégorie des exemptés leur semble pouvoir fournir un contingent intéressant.

LE MARTYRE D'UN PEUPLE

Les Massacres de Syrie

Un appel à l'intervention du roi d'Espagne

Paris, 25 Novembre.
Un de nos confrères publie une lettre ouverte du poète syrien Ghéziq Ganem au roi d'Espagne, dans laquelle il fait appel à l'intervention du souverain pour faire cesser les massacres de Syrie :

« Les massacres en masse, comme l'ont déclaré les autorités turques, ont été commis dans un pays mieux organisé qu'à l'époque de l'extermination des Arméniens, les exécutions n'allant pas assez vite en besogne, le mort par la main turque choisit, cent cinquante mille, sont déjà morts, et pour comble de raffinement on meurt de faim devant le lit accumulé, mais auquel on ne peut toucher sans être fusillé sur place. On laisse pourrir le cadavre et l'olive moiré dans les sables et les aires, le grain que les Turcs ne peuvent consommer ou exporter. »

D'après et ses complètes s'enrichissent de ce qu'ils en laissent vendre à quelques privilégiés des villes, avec défense d'en aller au Libanus. La zone de la frontière, le mort par la main turque est confisquée et d'immenses troupes sont affectées et gardées militairement sous les yeux harcelés des moments qui dépassent, exigent qu'on ne s'occupe que de la population, d'innocents qui peuvent, systématiquement et implacablement.

« Si, ce n'est pas encore toute la vérité, son aspect, le n'ose en faire à Votre Majesté un tableau idéal, tel que m'en font certains télégrammes qui commencent les Turcs, les moindres détails. Rien que Votre Majesté ait vu défilé tout ce

847^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 25 Novembre.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant : Rien à signaler au cours de la nuit, en dehors de la canonnade habituelle.

AVIATION

Dans la journée du 24 novembre, entre 11 et 13 heures, un groupe d'avions, de l'aviation navale britannique, a bombardé les Hauts-Fourneaux de Dillingen (région de la Sarre).

Au cours de cette expédition, mille kilos d'explosifs ont été lancés. La plupart des projectiles ont porté à but. Un avion ennemi a été abattu, au retour.

ARMÉE D'ORIENT

Le brouillard et la pluie ont ralenti les opérations pendant la journée du 24.

Les Serbes ont repoussé une contre-attaque bulgare dans la région de Grunista.

A l'ouest de Monastir, les troupes italiennes continuent à progresser.

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :

Londres, 25 Novembre, 10 h. 45 :

Rien à signaler, ce matin, sur le front britannique.

La pluie tombe abondamment.

La balance commerciale des dix premiers mois de l'exercice 1916 se solde par un déficit de onze milliards et demi. C'est cette somme que la France a dû ou qu'elle devra débours pour acquitter le surplus de ses achats sur ses ventes à l'étranger. C'est plus que le capital nominal souscrit au dernier emprunt français. Une pareille situation exige impérieusement des remèdes urgents. Par une meilleure utilisation des ressources nationales, par la mise en valeur de nos richesses naturelles, par le rétrécissement du gaspillage et des dépenses inutiles, il faut, sans plus tarder, limiter les achats extérieurs aux objets indispensables à la Défense nationale, et ne rien négliger pour se procurer, en France même, tout ce que notre pays est capable de fournir.

PROPOS DE GUERRE

L'Utilisation des Forces

Le major à qui « on ne la fait pas » dira à l'homme qui halbutera ses motifs : « Voyons, vous travaillez bien dans le civil. Ce que vous y faites vous le ferez dans l'armée. »

Et le « visité » devra s'incliner devant cet argument sans réplique. En effet, si l'on part de ce principe que « tous les citoyens ont un auxiliaire », tout le monde sera soldat après la révision générale. Ainsi, pour quelques milliers de récupérés qui iront grossir (7) les rangs des combattants, les autres, iront rejoindre l'armée des auxiliaires. Alors la question sera de savoir ce que l'on fera de tous ces millions de civils en cas de guerre, puisqu'il paraît qu'on y manque de main-d'œuvre. Mais quand les vides seront comblés ? Il faudra faire de nouvelles usines pour occuper les inoccupés. On aurait pu alors commencer par là, comme le fait observer M. Léon Bailly, dans l'Intransigeant.

Tout le monde au travail, tel est le mot d'ordre qui, d'Allemagne, est passé chez nous. Il semble en ce cas qu'on pouvait s'y prendre autrement. Au lieu d'envoyer en masse les derniers civils à l'armée, lesquels iront encombrer les casernes ou les formations sanitaires et grèveront le budget, n'eût-il pas mieux valu mettre tous les civils en œuvre, servir dans l'obligation de donner au pays un certain nombre d'heures de travail par jour, et, cette dette payée, les laisser libre d'occuper leurs anciens emplois, en s'assurant, bien entendu, qu'ils ne sont pas oisifs ?

Ce qu'on veut, c'est l'utilisation de toutes les forces nationales. Ne peut-on pas utiliser ces forces sans enrégimenter tout le monde ? En théorie, les futurs auxiliaires seront utilisés complètement. En sera-t-il de même dans la pratique ? On voit depuis le début de la guerre des hommes ayant quitté d'importants emplois civils pour aller dans des casernes ou à aller dans dans des postes militaires pour lesquels quatre heures de travail quotidien suffiraient.

L'égalité du devoir patriotique serait possible si tous les Français étaient capables de combattre ; du moment que cela n'est pas, vouloir habiliter de bleu ou de velours tous les citoyens n'est qu'un trompe-l'œil.

Le danger de la mesure extrême à laquelle on va avoir recours, c'est qu'on risque de désorganiser complètement la vie économique de ce pays sans profit équivalent pour la Défense Nationale.

ANDRÉ NEGIS

Le Commerce extérieur de la France

Une situation à laquelle il faut remédier

Paris, 25 Novembre.
Voici les documents statistiques publiés par l'administration des Douanes sur le commerce extérieur de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1916. Ces documents permettent de connaître la valeur par grandes catégories de marchandises des importations et des exportations pour le mois d'octobre dernier, d'après les chiffres suivants et établis sur la valeur des marchandises basées sur les taux de 1914 : Importations. — Octobre 1916. — Objets d'alimentation : 373.746.000 ; matières nécessaires à l'industrie : 365.372.000 ; objets fabriqués : 29.074.000. Totaux : 768.192.000.

Exportations. — Objets d'alimentation : 29.074.000 ; matières nécessaires à l'industrie : 56.043.000 ; objets fabriqués : 237.970.000 colles ; 19.839.000. Totaux : 342.926.000.

IL Y A UN AN

Vendredi 26 Novembre

Violente canonnade sur tout notre front. En Argonne, nous faisons sauter un dépôt de munitions allemandes.

En Serbie, nos troupes s'emparent de Bronnits, à l'ouest de Kriouk. Les Serbes annoncent une grande victoire remportée sur les Bulgares.

Sur le front russe, les Allemands, durant le combat sur le Sty, ont subi des pertes évaluées à 100.000 hommes. On se prépare ici à la campagne d'hiver.

LA GUERRE

L'accalmie continue sur la Somme et à Verdun

D'importants renforts russes arrivent sur le front roumain

Paris, 25 Novembre.
Le Conseil des ministres réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation diplomatique et militaire.

On sait qu'à cette heure nous apprenons, en même temps que les progrès de Falkenhayn repoussant de plus en plus les Roumains, la tentative du passage du Danube par Mackensen. Si celle-ci réussissait, et ce ne sont point les armées russo-roumaines de Sakharoff qui peuvent l'empêcher, puis-que les Russes sont à plus de cent kilomètres, les Roumains qui voulaient se fixer sur l'Oltu se trouveraient pris à revers et obligés de reculer encore.

MARIUS RICHARD.

LA SITUATION

Paris, 25 Novembre.
Nous ne savons toujours rien des Russes qui viennent au secours de la Roumanie, ni de leurs forces, ni leurs mouvements. Il ne faut pas s'en plaindre. Le secret des opérations est la première des conditions du succès. Mais ce qui est incontestable c'est que le secours des Russes est plus que nécessaire.

On ne se bat plus sur notre front ni sur le front italien, presque pas en Macédoine, mais, par contre, les mauvais temps, qui arrête les Alliés, ne semble pas arrêter les ennemis puisqu'ils nous apprennent, en même temps que les progrès de Falkenhayn, repoussant de plus en plus les Roumains, la tentative du passage du Danube par Mackensen. Si celle-ci réussissait, et ce ne sont point les armées russo-roumaines de Sakharoff qui peuvent l'empêcher, puis-que les Russes sont à plus de cent kilomètres, les Roumains qui voulaient se fixer sur l'Oltu se trouveraient pris à revers et obligés de reculer encore.

On nous écrit d'Annemasse :

Si avant la guerre on eût dit à nos compatriotes des régions envahies qu'Annemasse serait un jour pour eux la première ville de France, ils eussent protesté par un ou deux pré pour tout Français. La première ville de France est celle où il a vu le jour, la seconde celle où il a ses intérêts, la troisième Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

On sait qu'à cette heure vingt mille rapatriés de nos régions envahies sont arrivés à Paris. La guerre a changé tout cela au profit momentané pour les habitants des régions envahies. La première ville de France est bien Annemasse. Annemasse avant la guerre n'avait pas, de son côté, une spécialité qui consacrait sa renommée, elle a aujourd'hui celle des rapatriements.

défendant en même temps les intérêts serbes et bulgares. Le général russe, a solemnellement déclaré les soldats de poursuivre le barbare et ingrat peuple bulgare jusqu'à l'extermination complète.

Sur le front roumain

Les renforts russes arrivent continuellement

Zurich, 25 Novembre. Le « Strassburger Post » écrit que, en même temps que les Russes envoient des renforts aux Roumains, ils organisent leur propre front sur le Danube, en attendant d'arriver à l'arrière afin d'attaquer les troupes des Etats centraux et empêcher qu'on ne les repousse de ce front pour les envoyer en Roumanie.

Dans la région de Cronstadt arrivent continuellement des renforts russes afin de rendre possible la résistance des Roumains.

L'histoire d'après les Germano-Bulgares

Genève, 25 Novembre. Alors que l'état-major allemand, dans son bulletin du 24 novembre, 21 heures, se borne à annoncer : « Les troupes de Mackensen ont passé le Danube sur plusieurs points », une dépêche de Sofia, antérieure d'ailleurs à la précédente, semble apporter des précisions sur les points où le heurt avait été traversé.

Le général Alexieff en congé

Rome, 25 Novembre. D'après une information de Pétrograd, le grand-duc Nicolas aurait quitté le commandement de l'armée du Caucase pour assumer un commandement beaucoup plus important en Europe.

Le remanement ministériel

Pétrograd, 25 Novembre. M. Tchépoff gardera le portefeuille des Voies et Communications.

Les manœuvres allemandes en Russie

Londres, 25 Novembre. On mande de Pétrograd au Daily Telegraph que les Allemands ont fait de grands efforts ces temps derniers pour créer des troupes en Russie dans les fabriques, mais les chefs politiques et professionnels, qui ont toujours fait preuve de sentiments patriotiques, ont expliqué aux ouvriers d'où venaient les rumeurs, les exhortant à rester soudés aux menées de l'ennemi. Cet appel a instantanément obtenu l'effet désiré.

La mort de l'Empereur d'Autriche

Genève, 25 Novembre. L'Az Est annonce que l'empereur n'a pas l'intention d'attendre les six mois prescrits pour le couronnement, et compte le faire dès avant Noël.

Le transfert de la Cour à Budapest

Amsterdam, 25 Novembre. D'après une dépêche de Vienne, on déclare dans les milieux bien informés que le nouvel empereur a l'intention de transférer la Cour de Vienne à Budapest.

La responsabilité des Trésoriers-payeurs généraux en matière de vol

Limoges, 25 Novembre. Le Tribunal civil de Limoges vient de rendre un jugement intéressant en matière de responsabilité civile.

L'impôt sur les Bénéfices de Guerre

Paris, 25 Novembre. L'impôt sur les bénéfices de guerre établi par la loi du 1er juillet 1916, est entré en application. Les contribuables soumis à cette loi ont été obligés de faire les déclarations nécessaires dans le délai prescrit, entre le 1er septembre et le 31 octobre 1916.

L'Accapement des Pommes de Terre

Paris, 25 Novembre. Il résulte d'une enquête faite par la préfecture de police que depuis le 12 novembre jusqu'au 25 novembre, les arrivages quotidiens de pommes de terre à Paris se sont élevés, en moyenne, à quatre cent seize tonnes.

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes

Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

La Rééducation des Mutiles

Paris, 25 Novembre. Le ministère du Travail nous communique la note suivante :

comme bons pour le service armé. Un détachement est en train de se préparer et j'ai fait partir avec lui, mais heureusement j'ai pu m'en tirer.

Lettre de la Chambre

Paris, 25 Novembre. Durant les deux séances au cours desquelles la Chambre a discuté le problème de la Marine marchande, on ne s'entretenait dans le Parlement que de la question de la répartition des dépenses.

Le Midi au Feu

M. Gastaud Louis, capitaine au 388 régiment d'infanterie est cité à l'ordre du régiment pour les motifs suivants :

« Chef de pièce très courageux, très calme, a dirigé le feu de sa pièce avec sang-froid et précision pendant l'attaque du 3 septembre 1916. »

M. Gastaud, qui vient d'être si brillamment cité à l'ordre du jour de son régiment, est employé à l'octroi de notre ville ; il est le père de M. Gastaud Gastier, ancien adjoint au maire de Pontevès (Var).

La médaille militaire et la Croix de guerre avec palme ont été conférées à notre concitoyen M. Hamez Léon, soldat au 120 régiment pour le motif suivant :

« Brave soldat, d'une belle attitude au feu. A été grièvement blessé le 6 septembre 1916 en se portant courageusement à l'attaque d'une tranchée ennemie. Mort des suites de ses blessures le 21 septembre, à l'âge de 21 ans. »

M. Rampal Baptiste, brigadier au 311 régiment d'infanterie, est cité à l'ordre du régiment pour les motifs suivants :

« M. du 23 au 29 juin, a assuré le transport des blessés avec le plus grand dévouement, sous des bombardements violents. Le 25 juin, en se portant à l'attaque d'une tranchée ennemie, a été grièvement blessé. Ses camarades ont été sérieusement blessés. »

M. M. Jean Honoré, soldat au 311 régiment d'infanterie, est décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme à la suite de la citation suivante :

« Soldat énergique et courageux. Blessé une première fois le 27 avril 1916 à et a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

« Volontaire pour toutes les missions périlleuses. Dans un coup de main effectué la nuit du 8 au 9 octobre a su, par son calme et son sang-froid, mener à bonne fin la mission qui lui était confiée. »

Nous remercions avec plaisir la citation suivante à l'ordre du corps d'armée qui vient d'être publiée :

« Excellent officier qui s'est fait remarquer par son courage et sa bravoure au cours de la campagne par sa conduite et son esprit absolu de confiance le 3 septembre 1916 ayant le commandement d'une vague a fait preuve du plus grand courage et de la plus belle énergie. A été blessé grièvement en entraînant à l'assaut d'une position allemande. »

Nous adressons toutes nos félicitations à notre sympathique ami Orichion pour cette belle citation et lui souhaitons une prompt guérison. Cette citation est inscrite à la Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Triste Drame

Depuis quelques jours, le bruit se répandait dans le voisinage de son domicile, que le nommé oucel Marius, 48 ans, sans profession, habitant rue des Princes, retirait chez lui des fillettes sur lesquelles il se livrait, paraît-il, à des actes immoraux.

Or, hier, vers midi, Mme Jeanne G., de 48 ans, habitant 48 rue des Princes, est venue à la fillette Marie, âgée de 12 ans, et lui a fait une recherche et ayant appris que sa fille avait été vue avec Ponceul, elle s'est rendit chez lui et l'a surpris en train de se livrer à la même œuvre.

M. Marion, commissaire de police, avisé du fait, s'est rendu chez Ponceul et l'a arrêté. Il a été écroué après interrogatoire.

Mme G., a reçu les soins du docteur Berre. Son état est grave. Elle est soulagée à son domicile.

C'est un drame à produire dans le quartier la plus pénible impression. — E. L.

La mise en sursis des Capitaines au long cours

Toulon, 25 Novembre. En réponse à une demande du directeur des Messageries, sollicitant la mise en sursis de certains officiers de la marine marchande mobilisés, le ministre vient de faire connaître qu'en raison des besoins de la défense les intéressés ne pourront être mis en sursis.

A travers les Journaux

Paris, 25 Novembre. L'Homme Enchaîné. — Comparez. — De M. G. Clemenceau.

Nous hésitons encore, mais l'Allemagne a pris son parti et l'excitation, comme toujours chez elle, est au comble.

Le service obligatoire des femmes. Zurich, 25 Novembre. On apprend de Berlin que le nombre des ordonnances des officiers sera restreint afin d'augmenter le nombre des soldats combattants.

Le chef du département de guerre, M. Croener, a annoncé à la Commission du budget que conformément à ce qui a été convenu l'organisation d'un service de femmes volontaires.

Les modalités de la loi sur le service civil. Genève, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

professionnel, du placement et des questions qui intéressent les invalides de la guerre, s'ouvrira à Paris, au ministère du Travail, le 3 mars prochain.

Le Midi au Feu

M. Gastaud Louis, capitaine au 388 régiment d'infanterie est cité à l'ordre du régiment pour les motifs suivants :

« Chef de pièce très courageux, très calme, a dirigé le feu de sa pièce avec sang-froid et précision pendant l'attaque du 3 septembre 1916. »

M. Gastaud, qui vient d'être si brillamment cité à l'ordre du jour de son régiment, est employé à l'octroi de notre ville ; il est le père de M. Gastaud Gastier, ancien adjoint au maire de Pontevès (Var).

La médaille militaire et la Croix de guerre avec palme ont été conférées à notre concitoyen M. Hamez Léon, soldat au 120 régiment pour le motif suivant :

« Brave soldat, d'une belle attitude au feu. A été grièvement blessé le 6 septembre 1916 en se portant courageusement à l'attaque d'une tranchée ennemie. Mort des suites de ses blessures le 21 septembre, à l'âge de 21 ans. »

M. Rampal Baptiste, brigadier au 311 régiment d'infanterie, est cité à l'ordre du régiment pour les motifs suivants :

« M. du 23 au 29 juin, a assuré le transport des blessés avec le plus grand dévouement, sous des bombardements violents. Le 25 juin, en se portant à l'attaque d'une tranchée ennemie, a été grièvement blessé. Ses camarades ont été sérieusement blessés. »

M. M. Jean Honoré, soldat au 311 régiment d'infanterie, est décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme à la suite de la citation suivante :

« Soldat énergique et courageux. Blessé une première fois le 27 avril 1916 à et a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

« Volontaire pour toutes les missions périlleuses. Dans un coup de main effectué la nuit du 8 au 9 octobre a su, par son calme et son sang-froid, mener à bonne fin la mission qui lui était confiée. »

Nous remercions avec plaisir la citation suivante à l'ordre du corps d'armée qui vient d'être publiée :

« Excellent officier qui s'est fait remarquer par son courage et sa bravoure au cours de la campagne par sa conduite et son esprit absolu de confiance le 3 septembre 1916 ayant le commandement d'une vague a fait preuve du plus grand courage et de la plus belle énergie. A été blessé grièvement en entraînant à l'assaut d'une position allemande. »

Nous adressons toutes nos félicitations à notre sympathique ami Orichion pour cette belle citation et lui souhaitons une prompt guérison. Cette citation est inscrite à la Croix de guerre avec étoile de vermeil.

La suppression du Camp de Prisonniers d'Entrevaux

On nous écrit : Le camp d'Entrevaux, qui avait été aménagé avec tout le confort d'un hôtel de ville, depuis le début de la guerre, de camp de prisonniers pour les officiers allemands.

Or, depuis lundi dernier ce camp est supprimé. Les vingt-deux officiers boches qui restaient au fort sont partis dans l'après-midi de ce même jour, sous une escorte spéciale, à destination de Carcassonne.

Le camp d'Entrevaux avait été transformé en camp de répression dans le courant de l'été dernier, à la suite de l'évasion de trois officiers allemands, qui ont été envoyés à la prison de Saint-André-des-Alpes, et les deux autres à Saint-Quentin de Mézières de Barrême.

Le gouvernement français avait demandé la suppression de trois camps de représailles en Allemagne, la proposition fut adoptée, à la condition que les camps de répression seraient remplacés par des camps de détention pris le fort d'Entrevaux. La compagnie du 114 territorial, affecté à la garde des prisonniers, est encore à Entrevaux, ainsi que les ordonnances et les cuisines.

Entrevaux ne tient pas beaucoup à la présence des hôtes indésirables qu'elle reçoit, pendant un ou deux mois ; elle regrette, néanmoins, que cette mesure ne prive de nos braves territoriaux.

A travers les Journaux

Paris, 25 Novembre. L'Homme Enchaîné. — Comparez. — De M. G. Clemenceau.

Nous hésitons encore, mais l'Allemagne a pris son parti et l'excitation, comme toujours chez elle, est au comble.

Le service obligatoire des femmes. Zurich, 25 Novembre. On apprend de Berlin que le nombre des ordonnances des officiers sera restreint afin d'augmenter le nombre des soldats combattants.

Le chef du département de guerre, M. Croener, a annoncé à la Commission du budget que conformément à ce qui a été convenu l'organisation d'un service de femmes volontaires.

Les modalités de la loi sur le service civil. Genève, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

Les Allemands n'ont pas tous leurs hommes. Paris, 25 Novembre. M. Hattich a donné les détails suivants dans le Comité principal du Reichstag sur la loi du service civil.

« La loi attendra trois groupes de personnes : les hommes capables de travailler et qui ne font aucun travail ; les hommes qui sont occupés dans des branches d'activités non vitales, et qui peuvent être remplacés dans leurs occupations, sauf pour les cas exceptionnels ; les hommes qui travaillent pour des branches de l'industrie et de commerce importantes pour la conduite de la guerre, mais non indispensables et dont le nombre peut être diminué sans dommage essentiel. »

« On recommanderait le développement dans certains cas du travail des machines, et dans d'autres cas, on laisserait chômer. On annonce que les hommes et les femmes qui se seront distingués dans le service civil ; la croix du mérite de guerre. »

« Ce qui arrive aux Roumains et aux Russes sur le Danube est le résultat d'un plan préconçu de ce côté. Les Allemands ont voulu nous arriver à nous, en Occident, dans six mois et nous ne nous sommes pas attendus à ce que nous arrivions maintenant officiellement les grandes lignes. La levée en masse ne comprend pas encore les femmes, comme on l'avait d'abord cru. Ne craignez rien, ils y viendront ! Mais elle comprendra les hommes de 16 à 60 ans. Tous les citoyens allemands qui ne servent pas dans les armées sont requis pour le service civil du pays : administration, fabrication, alimentation, transport, et comme les Allemands ont le génie de l'organisation, ils ont tout prévu pour que les hommes de 16 à 60 ans y soient astreints. Les hommes de 16 à 60 ans nous montrent comment on peut organiser une levée en masse. Ils nous ont déjà fait les limites : »

